

AAZ INVEST

Société civile immobilière
au capital de 200 euros
Siège social : 15 pas age Landrieu
75007 PARIS
987 523 123 R.C.S. Paris

"

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIÉS EN DATE DU 15 JANVIER 2026

L'an *deux mille vingt-six et le quinze janvier*, à *dix-huit heures trente*, l'associé ayant la majorité des parts de la Société s'est réuni en assemblée générale sur convocation du cogérant.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par le participant à l'assemblée.

Mr ZIYADI Bader préside la séance en sa qualité de co-gérant de la Société.

Le co-gérant constate que, l'associé présent réunissant la *majorité du capital*, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Le transfert du siège social de la société ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé, après avoir pris connaissance de la proposition de transfert du siège social de la société, déclare avoir délibéré et pris la décision suivante:

Il est décidé de transférer le siège social, en conséquence les statuts de la société seront modifiés comme suit:

- Ancienne adresse: 15 pas age Landrieu 75007 Paris
- Vers la nouvelle adresse: 26 rue professeur Paul Sisley 69003 Lyon

La décision prend effet à compter de ce jour, sous réserve de la formalité de publicité légale et de l'accomplissement des démarches nécessaires auprès des autorités compétentes.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par l'associé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à *dix-huit heures quarante cinq*.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et associé.

Mr ZIYADI Bader en son nom et en tant que Président de Mansour Enterprise

